



**Mairie**  
1550 Route de La Forteresse  
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS



04.76.65.48.83



04.76.65.47.09



[mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr)

**Date de convocation :**  
**16/10/2023**

L'an deux mil vingt-trois, et le 24 octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de St- Michel-de-St-Geoirs, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en session ordinaire

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**

Membres présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY, Grégory LABARTINO, Morgane MEARY, Franck MOUNIER-PIRON et Nadège REY,

**Présents : 5**

Membres absents excusés : Madame Martine GOLLIN, Sandrine GUILLOT, Gilles RAMEL, Jean-Claude ROJAT, Lucie ROJAT et Eric URSINI

**Absents : 6**

**Pouvoirs : 3**

Pouvoirs : Madame Sandrine GUILLOT donne pouvoir à Madame Nadège REY  
Monsieur Gilles RAMEL donne pouvoir à Monsieur Joël MABILY  
Monsieur Eric URSINI donne pouvoir à Monsieur Franck MOUNIER-PIRON pour tout vote en leurs noms.

**Votants : 8**

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023

Intervention de Monsieur Joël GULLON Président de Bièvre Isère Communauté sur divers sujets concernant la communauté de communes.

**Début de séance**

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente »,

M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance à une date ultérieure. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Séance levée à 21h30

Fait à St Michel de St Geoirs, le 24 octobre 2023

Le Maire  
Joël MABILY

